



Compte rendu de la réunion de la formation spécialisée de service de la DR de Clermont-Ferrand du 20 juin 2024

Étaient présents :

- pour les organisations syndicales (OS) : UNSA, USD-FO et le SNAD-CGT,
- pour la Direction régionale : le Président, l'assistante de prévention (AP), la cheffe de la brigade de Clermont-Ferrand, la cheffe du bureau de Clermont-Ferrand, le chef du bureau de Saint-Étienne (*en visio*),
- le médecin du travail du 63, l'assistante de service social et l'animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP).

Deux OS ont lu une déclaration liminaire. La déclaration du SNAD-CGT est à lire à la suite de ce compte-rendu.

Le Président indique qu'un agent PACTE est en cours de recrutement, que deux agents seront affectés temporairement à la BSI de Saint-Étienne dans le cadre des JOP, qu'un agent de Paris-Spécial est également affecté dans ce même cadre, qu'un mouvement supplémentaire en catégorie B a été possible, et qu'il a exprimé des besoins auprès du service RH de la DI pour de prochaines affectations.

Il insiste sur le rôle des chef-fe-s de service en matière de communication auprès de leurs agents.

► **Suivi des registres santé et de sécurité au travail et des signalements de danger grave et imminent** : aucune annotation des registres sur la période.

► **Suivi des déclarations d'accidents de service, des maladies professionnelles, des tentatives de suicide et suicides sur le lieu de travail, des refus d'aménagement de poste** :

Quatre déclarations d'accident de service ont été transmises depuis la précédente réunion en mars.

Deux sont intervenus lors de trajets en moto, un sur le lieu de travail, le dernier au stand de tir.

Le Président souligne tout le soutien apporté par l'encadrement et par les collègues à l'agent grièvement blessé.

Bien que les fiches de signalement fassent désormais l'objet d'un bilan annuel, le Président informe les représentants du personnel que deux fiches ont été rédigées.

► **Point de l'utilisation des crédits 2024 de la FSS de la direction régionale de Clermont-Ferrand et des actions engagées** :

Les actions de formations validées au 1^{er} trimestre ont été réalisées ou sont programmées.

► **Examen de nouvelles propositions d'actions** :

Les membres retiennent les propositions suivantes :

- 10 paires de bouchons d'oreilles pour les agents des 2 brigades, sur la base du volontariat,
- 4 paires de bottes pour les agents du pôle CI de Saint-Étienne et du service viticulture,
- 1 bombe au poivre pour le service viticulture,
- 1 pupitre, 1 fauteuil ergonomique, 1 souris verticale suite à prescriptions médicales, pour le bureau de Saint-Étienne,

- 500 bouchons d'oreille jetables pour la DR,
- des rouleaux de tissu non tissé pour le moniteur de tir de Clermont-Ferrand,
- 25 tapis de souris ergonomiques (tous sites),
- 1 formation « Habilitation électrique » pour un agent du bureau de Saint-Etienne, à Corbas,
- 2 formations « Initiation au secourisme », une à Clermont-Ferrand, une à Saint-Étienne,
- 1 formation Port de charges.

┆ Pour cette dernière formation, et compte tenu des risques recensés dans le DUERP de différents services, le SNAD recommande aux agents de s'inscrire.

► **Visite de site au bureau de Saint-Étienne le 21 mai 2024 :**

Le rapport de visite sera transmis à l'ISST et au pôle immobilier.

L'Administration devra apporter une réponse aux recommandations formulées par les membres de la délégation.

► **Stand de tir de la Maison des Sports à Clermont-Ferrand :**

Le rapport de prélèvements surfaciques pour détection de plomb a révélé une quantité de plomb élevée. Le rapport de contrôle de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux dans l'atmosphère est conforme.

Un courrier a été envoyé au gestionnaire du site pour lui rappeler ses obligations en matière de nettoyage. Les rapports seront transmis à l'ISST. Les rouleaux de tissu non tissé devraient réduire les dépôts en surface.

Le médecin du travail souhaite que ce sujet soit traité au niveau régional. Elle rappelle les différentes mesures de prévention (nettoyage des mains, du visage, des lunettes, etc.).

À noter que des devis pour des casques antibruit seront produits à la prochaine réunion.

Une fiche « repères » relative aux stands de tir a été rédigée en mai 2019 par les coordinations nationales Médecine de prévention et Inspection santé sécurité au travail.

► **Diagnostic amiante de la BSI de Clermont-Ferrand :**

Ce rapport ne montre pas d'évolution de la situation. Les propriétaires seront relancées pour réaliser une intervention sur les plaques fibrociment de la toiture.

► **Projet de relogement des services stéphanois (bureau et brigade) :**

Les plans du projet immobilier ont été transmis à la Direction générale et sont en cours d'analyse.

Le sujet du stockage des munitions est pris en compte, ainsi que d'autres contraintes comme le poids des armoires fortes, la hauteur des véhicules, les cellules de retenue.

Le calendrier de l'opération n'est pas connu.

La sécurité des locaux est un sujet à prendre en compte dès à présent. La DI va être rapidement consultée.

► **Projet de relogement des services clermontois (bureau, brigade et service viticulture) :**

Le projet se réalisera dans la ZAC des Gravanches par l'intermédiaire d'un promoteur. Un plan parcellaire a été effectué par un géomètre. La douane pourrait devenir propriétaire des locaux. La zone est mal desservie en transports en commun à ce jour.

Le calendrier de l'opération n'est pas connu.

Le rattachement du service viticulture au pôle CI du bureau de Clermont-Ferrand est prévu au 01/01/2025.

┆ Ce projet de rattachement devra être présenté au Comité Social d'Administration Local.

► **Travaux au bureau de Clermont-Ferrand (remplacement du système de climatisation / chauffage) :**

Le chantier a commencé avec 4 semaines de retard, il devrait encore se poursuivre pendant 2 semaines. Il a occasionné du bruit au moment du remplacement de la tuyauterie dans les plafonds.

► **FACVA :**

Les services qui n'ont pas consommé l'intégralité de leur enveloppe vont pouvoir faire de nouvelles propositions.

► **Semaine en 4 jours :**

Le Président n'a pas d'information concernant l'expérimentation dans notre DR ; elle ne s'appliquera pas à la branche surveillance.

► **Exa pro / liste d'aptitude :**

Compte tenu du faible nombre de demandes de changement de résidence en catégorie A, le SNAD suggère d'offrir des postes aux lauréat-e-s de l'exa pro et aux promu-e-s de la liste d'aptitude.

► **Psychologue du travail :**

Une psychologue a été recrutée à la DI de Lyon ; elle pourrait être invitée à la prochaine réunion de la FS pour se présenter.

► **Présentation du Programme Annuel de Prévention :**

Le SNAD a motivé son avis ainsi :

Avant d'exprimer son avis, le SNAD CGT souhaite remercier l'assistante de prévention pour son travail, son écoute, sa rigueur et son investissement. Il lui a fallu s'approprier l'outil Prév Action qui est loin d'être intuitif. Elle a intégré les très nombreuses observations formulées lors du groupe de travail du 14 mai, le tout en assurant par ailleurs ses fonctions de cheffe du SGR.

Au vu des mesures de prévention proposées dans le PAP, la CGT émet un avis favorable. Ces mesures s'adressent à l'ensemble des services et leur mise en œuvre devrait être réalisable dans des délais satisfaisants.

Toutefois, la CGT souhaite préciser qu'un avis favorable ne signifie aucunement que les agents de la DR de Clermont-Ferrand travaillent dans de bonnes conditions. Il est bon de rappeler les particularités de notre direction : une adjointe au DR mais pas de cheffe de PAE, pas de cheffe de POC, pas de CRPC CO, pas de cheffe de SRE, pas de BHR. Cela a un impact au quotidien sur les conditions de travail des agents auxquelles viennent s'ajouter les problématiques en matière de ressources humaines. Lors du recueil des risques par les chefs de service, les agents ont exprimé les risques psycho sociaux de manière récurrente. Il revient à l'Administration de comptabiliser la charge réelle de travail effectuée par les agents, service par service, et d'affecter les effectifs nécessaires à l'accomplissement des missions.

L'ensemble des représentants des personnels a voté POUR ce programme et a remercié l'assistante de prévention.

Lors de la prochaine campagne de recueil des risques dans le DUERP, le SNAD estime qu'il pourrait être opportun de décrire le risque des violences sexistes et sexuelles.

► **Approbation du procès-verbal du 26 mars 2024 :**

Le PV est adopté à l'unanimité.

La réunion s'est terminée à 15h30.

Pour le SNAD CGT : Sandrine MARIE-CHEVALIER



DÉCLARATION LIMINAIRE

DR CLERMONT-FERRAND
Formation Spécialisée
Réunion du 20 juin 2024

Monsieur le Président,

La formation spécialisée de service se réunit pour la 2^e fois consécutive en l'absence d'inspecteur santé sécurité au travail (ISST). Le SNAD CGT déplore cet état de fait lié au départ de l'ISST sur un autre secteur. L'apport de l'ISST en termes de conseil et d'expertise est loin d'être négligeable. Dans l'avant-propos de la note d'orientations ministérielles, la Secrétaire Générale indique qu'« *en 2024, les moyens financiers et humains importants dédiés à cette politique sont maintenus* ». Il serait souhaitable qu'un nouvel ISST soit nommé plutôt que d'élargir le périmètre de deux autres ISST déjà en poste. Cela donnerait du sens aux propos de la Secrétaire Générale et témoignerait d'une réelle volonté de mettre en place une politique de prévention ambitieuse.

En matière de prévention, le décret n°2020-1427 prévoit dans son article 95 que les représentants du personnel bénéficient d'autorisations d'absence pour réaliser des visites de services. Comme le précise la note de Monsieur le Directeur Interrégional en date du 11 mars 2024, aucun temps de compte rendu n'est prévu alors même que l'article 63 du décret énonce qu'un rapport sera présenté. À quel moment les représentants du personnel ayant participé à la visite doivent-ils rédiger ce rapport ? Sur leur temps de travail ? Sur leur temps personnel ? La question est posée.

La mise en place de marchés auprès de fournisseurs comme l'UGAP et d'organismes de formation comme GOALMAP doit s'avérer bénéfique en termes de coût ; malheureusement ce n'est pas toujours le cas. Or le budget de notre formation spécialisée est limité, et il s'agit d'argent public. Quand un prestataire reconnu propose un produit qui donne pleinement satisfaction aux agents à un coût moindre, une dérogation devrait être possible.

Nous allons examiner aujourd'hui le programme annuel de prévention (PAP), élaboré avec le nouvel outil Prév'Action. Les représentants du personnel ont reçu une habilitation afin de consulter les DUERP et les PAP en ligne. Néanmoins, la prise en main de cette application n'est pas très intuitive et une formation s'impose.

Monsieur le Président, cette réunion devrait être la dernière que vous présidez en tant que directeur régional à Clermont-Ferrand, aussi le SNAD terminera son propos liminaire en vous souhaitant une bonne installation sur votre nouveau poste.